

Bilan Retraite



Etude réalisée sur une base d'évaluation au 7 septembre 2017,

à l'attention de :
Monsieur Retraite ESSOR

Votre conseiller :

Essor Retraite
55 rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Email : info@essorconseil.fr

Sommaire

SYNTHÈSE.....	3
Synthèse des prestations retraite.....	4
RETRAITE - MONSIEUR ESSOR.....	5
Reconstitution de carrière.....	6
Détail des prestations retraite.....	8
Pension de base.....	9
Revenu annuel moyen.....	11
Nombre de trimestres d'assurance.....	12
Comparatif retraite.....	13

Synthèse

Synthèse des prestations retraite

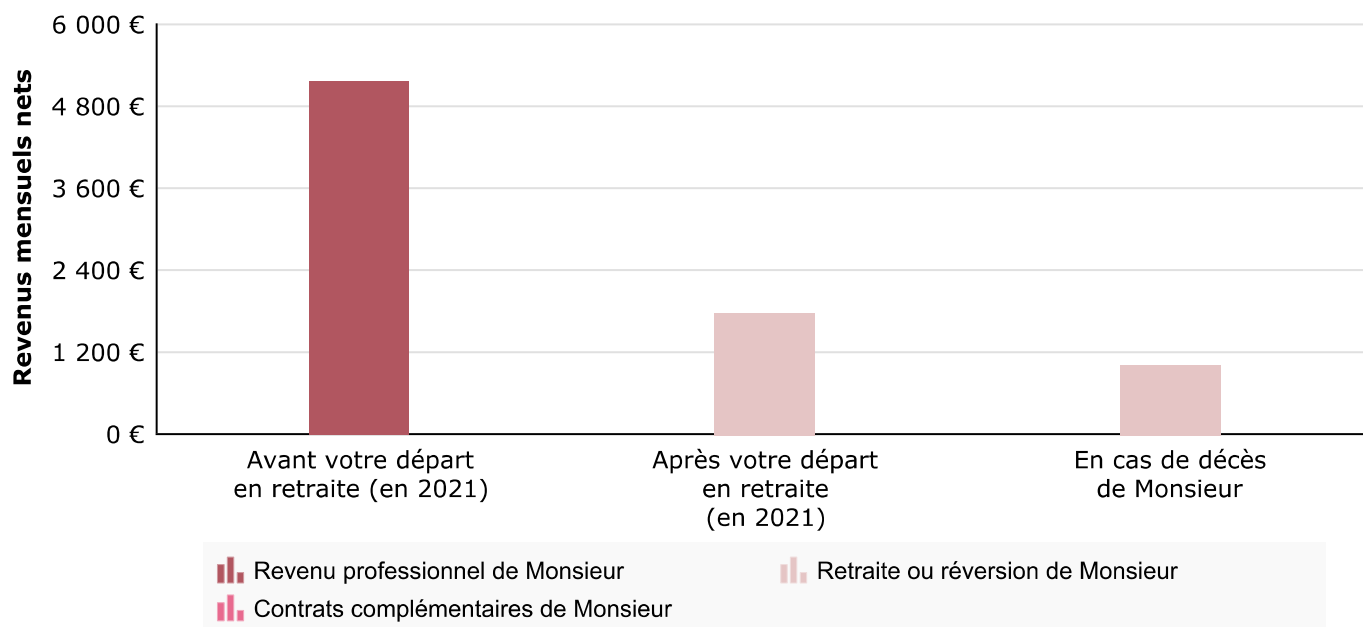
Monsieur ESSOR, cette estimation a été effectuée en prévision d'un départ à la retraite à **62 ans (le 1er juillet 2021)**.

	Monsieur
Revenu professionnel net mensuel (1)	5 162 €
Retraites nettes mensuelles	1 760 €
Régime(s) de base	1 045 €
Régime(s) complémentaire(s)	715 €
Retraites nettes mensuelles temporaires	1 695 €
Pension de réversion nette de charges sociales (2)	994 €
Taux de remplacement des revenus	34 %
Taux de réversion	56 %

(1) Le taux de charges applicable sur votre revenu professionnel brut correspond aux charges couramment constatées pour votre profession.

(2) Pour un décès survenant après le départ en retraite.

Le graphique suivant met en évidence l'évolution de vos revenus mensuels suite à votre départ en retraite.



Monsieur ESSOR

Départ en retraite à ...	62 ans	63 ans	64 ans
Retraites nettes mensuelles (1)	1 760 €	1 906 €	2 073 €
Taux de remplacement (2)	34 %	36 %	38 %

(1) Retraites nettes mensuelles servies par les régimes obligatoires et issues des contrats collectifs et personnels.

(2) Ce taux de remplacement n'intègre pas les pensions et rentes des contrats collectifs et personnels dont les montants ne sont pas connus pour un départ en retraite différent de celui fixé.

Retraite - Monsieur ESSOR

Reconstitution de carrière

Monsieur ESSOR

Données personnelles

Monsieur ESSOR, vous êtes né le 1er juillet 1959

Vous êtes marié, vous avez 2 enfants, dont aucun ne sera à votre charge à votre départ en retraite.

Carrière

Vous avez exercé ou vous exercez les activités professionnelles suivantes :

01/07/1979 - 30/06/1980	Appelé du contingent (serv. militaire)
01/07/1980 - 31/12/1990	Salarié non cadre
01/01/1991 - 31/12/1999	Salarié cadre
01/01/2000 - 31/12/2008	Salarié expatrié (règl. communautaires)
01/01/2009 - 31/12/2012	Commerçant
01/01/2013 - 30/06/2021	Salarié cadre

Vous pourrez bénéficier d'une retraite de base à taux plein le 1er juillet 2021.

Détail des périodes d'activités

Appelé du contingent (serv. militaire) du 01/07/1979 au 30/06/1980

Vous étiez appelé du contingent (Service militaire) du 01/07/1979 au 30/06/1980.

Salarié non cadre du 01/07/1980 au 31/12/1990

Vous avez exercé la profession de salarié non cadre du 01/07/1980 au 31/12/1990.

Votre revenu brut annualisé en 1980 s'élevait à 52 000 F. En 1990, il s'élevait à 130 800 F.

ARRCO

Taux de cotisation(*) Tranche A :	4,40 %, en 1980
	4,80 %, en 1990
Taux de cotisation(*) Tranche B :	4,40 %, en 1980
	4,80 %, en 1990

(*) Il s'agit de taux appelés.

Salarié cadre du 01/01/1991 au 31/12/1999

Vous avez exercé la profession de salarié cadre du 01/01/1991 au 31/12/1999.

Votre revenu brut annualisé en 1991 s'élevait à 137 800 F. En 1999, il s'élevait à 190 000 F.

ARRCO

Taux de cotisation(*) Tranche A :	4,92 %, en 1991
	7,50 %, en 1999

AGIRC

Taux de cotisation(*) Tranche B :	9,36 %, en 1991
	20,00 %, en 1999
Taux de cotisation(*) Tranche C :	9,36 %, en 1991
	20,00 %, en 1999

(*) Il s'agit de taux appelés.

Salarié expatrié (règl. communautaires) du 01/01/2000 au 31/12/2008

Vous avez exercé la profession de salarié expatrié (règl. communautaires) du 01/01/2000 au 31/12/2008.

Commerçant du 01/01/2009 au 31/12/2012

Vous avez exercé la profession de commerçant du 01/01/2009 au 31/12/2012.

Votre revenu net annualisé en 2009 s'élevait à 47 000 €. En 2012, il s'élevait à 48 774 €.

Salarié cadre du 01/01/2013 au 30/06/2021

Vous exercez la profession de salarié cadre depuis le 01/01/2013.

Votre revenu brut annualisé en 2013 s'élève à 64 000 €. En 2017, il s'élève à 72 032 €.

Vous envisagez de cesser cette activité le 30/06/2021 à votre départ en retraite (au taux plein).

ARRCO

Taux de cotisation(*) Tranche A :	7,50 %, en 2013
	7,75 %, en 2017

AGIRC

Taux de cotisation(*) Tranche B :	20,30 %, en 2013
	20,55 %, en 2017
Taux de cotisation(*) Tranche C :	20,30 %, en 2013
	20,55 %, en 2017

(*) Il s'agit de taux appelés.

Détail des prestations retraite

Monsieur ESSOR

Prestations versées par les régimes obligatoires

Cette estimation a été effectuée en prévision d'un départ à la retraite le 01/07/2021.

Les prestations de retraite présentées ci-dessous, déterminées en fonction de la réglementation actuelle, vous seront versées par les régimes obligatoires à votre départ en retraite. Ces prestations se substituent à vos revenus d'activité mais ne seront probablement pas équivalentes.

Le calcul de votre future retraite vous permet donc d'évaluer si votre pouvoir d'achat sera maintenu après votre cessation d'activité. Vous pouvez alors anticiper un éventuel décalage entre votre train de vie actuel et futur en prenant dès à présent les dispositions permettant de diminuer ou de supprimer cet éventuel écart de revenus.

REGIME / CAISSE	Nb. de points	Valeur du point	Retraite théorique mensuelle	Coefficient	Major. / enfants	Retraite versée mensuelle (Brut)	Taux de réversion
Régime général unifié			1 129 €	1,000	0,00 %	1 129 €	54 %
Total régimes de base			1 129 €			1 129 €	
ARRCO							
Caisse ARRCO	3 363	1,2513	351 €	1,000	0,00 %	351 €	60 %
AGIRC							
Tranche B	9 719	0,4352	352 €	1,000	0,00 %	352 €	60 %
RCI - Commerçants avant 2013	789	1,1780	77 €	1,000	0,00 %	77 €	60 %
Total régimes complémentaires			780 €			780 €	

Revenu mensuel brut de fin de carrière	6 756 €
Soit un revenu net de ...	5 162 €
Pension de retraite mensuelle brute	1 909 €
Soit une pension de retraite nette au 01/07/2024 de ...	1 760 €
Pension de retraite nette temporaire du 01/07/2021 au 30/06/2024 (1)	1 695 €
Réversion maximale brute (2)	1 078 €
Soit une réversion maximale nette de ...	994 €

(1) Dans le régime de base, vous liquidez votre retraite à taux plein. Cependant un abattement temporaire de 10,00 % s'applique sur tout ou partie de votre retraite complémentaire ARRCO-AGIRC.

(2) La réversion calculée correspond à la réversion maximale que percevrait votre conjoint à votre décès ; c'est-à-dire la pension qui lui serait versée dans le cas où vous décéderiez durant votre retraite. Le calcul ne tient pas compte des éventuelles conditions nécessaires à l'attribution de cette réversion (conditions de ressources personnelles du conjoint, partage entre les ex-conjoints).

Pension de base

Monsieur ESSOR

La pension de base du **régime de base unifié** s'établit à partir de la formule suivante :

Revenu annuel moyen x Taux de la pension x (Nombre de trimestres régime de base unifié / Durée de référence)

Revenu annuel moyen (RAM)

Le revenu annuel moyen (RAM) correspond à la moyenne des revenus que vous avez perçus au cours des "meilleures années" de votre carrière (autrement dit, vos revenus les plus élevés).

Néanmoins, seule la part de vos revenus inférieure au plafond de la Sécurité sociale est retenue.

Pour tenir compte de l'inflation, les revenus sont ensuite revalorisés au moyen de coefficients fixés par la Sécurité sociale.

Le nombre d'années à retenir varie de 10 à 25, en fonction de l'année de naissance de l'assuré. Monsieur ESSOR, vous êtes né en 1959, le RAM sera donc calculé sur les 25 meilleures années.

Votre **RAM** s'élève à **34 026,91 €**.

Nombre de trimestres régime de base unifié

Le nombre de trimestres régime de base unifié correspond au nombre de trimestres accomplis et validés, augmentés d'éventuelles majorations.

Nombre de trimestres régime de base unifié acquis par cotisation (1)	130
Nombre de trimestres assimilés (2)	3
Nombre de trimestres acquis par majoration (3)	0
Nombre total de trimestres régime de base unifié	133

(1) Le nombre de trimestres acquis par cotisation est fonction du niveau de revenu.

(2) Le nombre de trimestres assimilés correspond aux trimestres validés gratuitement durant les périodes de chômage, service militaire ou congés maladie.

(3) Il s'agit des majorations de trimestres pour les parents (8 trimestres par enfant et 8 trimestres supplémentaires pour l'éducation d'un enfant handicapé), et pour les assurés liquidant leur retraite après l'âge d'ouverture des droits majoré de 5 ans, sans avoir acquis le nombre de trimestres nécessaires (2,5 % par trimestre d'ajournement après cet âge).

Durée de référence

Monsieur ESSOR, vous êtes né en 1959. Votre durée de référence s'élève donc à **167 trimestres** et vous envisagez de partir en retraite en 2021.

Taux de la pension

Le taux de la pension dépend du nombre de trimestres acquis au titre du régime de base unifié (et le cas échéant, au titre de l'ensemble des régimes de base) et de l'âge de départ en retraite.

Nombre de trimestres

Nombre de trimestres régime de base unifié	133
Nombre de trimestres acquis dans d'autres régimes de base	0
Nombre de trimestres acquis à l'étranger (1)	36
Nombre de trimestres tous régimes confondus	169
Nombre de trimestres exigés	167

(1) Il s'agit du nombre de trimestres acquis en tant que salarié expatrié dans un État membre de la zone d'application des règlements communautaires.

Taux de la pension

Cette estimation a été effectuée en prévision d'un départ à la retraite à **62 ans** ; votre pension sera donc liquidée au taux plein, à **50 %**.

Montant de la pension

Compte tenu des informations détaillées ci-dessus, votre **pension annuelle théorique** s'élève donc à **13 549,64 €**, soit :

$$34\,026,91 \text{ €} \times 50,00 \% \times (133 / 167)$$

Votre pension de base brute s'élèvera donc à **13 549,64 € par an, soit 1 129,14 € par mois**.

Pension de réversion

En cas de décès pendant la retraite, une pension de réversion pourrait être versée à votre conjoint. Elle serait égale à 54,00 % de la pension principale, soit 609,66 € par mois, si ses ressources personnelles ne dépassent pas un plafond mensuel de 1 691,73 €.

Revenu annuel moyen

Monsieur ESSOR

Le revenu annuel moyen (RAM) correspond à la moyenne de vos 25 meilleurs revenus, inférieurs au plafond de la Sécurité sociale (colonne 4). Pour tenir compte de l'inflation, les revenus sont revalorisés (colonne 6) au moyen de coefficients (colonne 5) fixés par la Sécurité sociale.

Année	Revenus mensuels moyens (€)	Revenus (1) annuels (€)	Plafonds annuels de la Sécurité sociale (2)	Coefficients de revalorisation	Revenus (3) plafonnés revalorisés (€)	Les 25 meilleurs (4) revenus (€)
1980	660,61 €	3 963,67 €	9 165,23 €	2,453	9 722,88 €	
1981	766,71 €	9 200,52 €	10 482,39 €	2,166	19 928,32 €	
1982	888,76 €	10 665,16 €	12 503,87 €	1,934	20 626,41 €	
1983	1 015,74 €	12 188,91 €	13 976,53 €	1,825	22 244,76 €	
1984	1 138,07 €	13 656,82 €	15 183,92 €	1,730	23 626,29 €	
1985	1 249,40 €	14 992,78 €	16 272,41 €	1,658	24 858,02 €	
1986	1 351,41 €	16 216,90 €	17 104,78 €	1,621	26 287,59 €	
1987	1 418,00 €	17 016,06 €	17 809,09 €	1,562	26 579,08 €	26 579,08 €
1988	1 494,95 €	17 939,43 €	18 348,76 €	1,525	27 357,63 €	27 357,63 €
1989	1 569,08 €	18 828,91 €	19 098,81 €	1,471	27 697,32 €	27 697,32 €
1990	1 661,69 €	19 940,33 €	19 976,92 €	1,432	28 554,55 €	28 554,55 €
1991	1 750,62 €	21 007,47 €	21 001,38 €	1,409	29 590,94 €	29 590,94 €
1992	1 846,29 €	22 155,54 €	21 970,95 €	1,365	29 990,34 €	29 990,34 €
1993	1 931,45 €	23 177,41 €	22 839,91 €	1,365	31 176,47 €	31 176,47 €
1994	2 014,81 €	24 177,73 €	23 342,99 €	1,340	31 279,60 €	31 279,60 €
1995	2 093,22 €	25 118,62 €	23 772,90 €	1,324	31 475,31 €	31 475,31 €
1996	2 176,11 €	26 113,32 €	24 577,83 €	1,292	31 754,55 €	31 754,55 €
1997	2 267,54 €	27 210,46 €	25 099,21 €	1,278	32 076,79 €	32 076,79 €
1998	2 345,67 €	28 148,05 €	25 776,08 €	1,264	32 580,96 €	32 580,96 €
1999	2 413,78 €	28 965,31 €	26 471,25 €	1,250	33 089,06 €	33 089,06 €
2000			26 892,01 €	1,244		
2001			27 349,35 €	1,219		
2002			28 224,00 €	1,192		
2003			29 184,00 €	1,173		
2004			29 712,00 €	1,154		
2005			30 192,00 €	1,134		
2006			31 068,00 €	1,115		
2007			32 184,00 €	1,096		
2008			33 276,00 €	1,084		
2009	3 916,67 €	47 000,00 €	34 308,00 €	1,075	36 881,10 €	36 881,10 €
2010	3 920,37 €	47 044,46 €	34 620,00 €	1,065	36 870,29 €	36 870,29 €
2011	3 980,24 €	47 762,87 €	35 352,00 €	1,056	37 331,71 €	37 331,71 €
2012	4 064,56 €	48 774,72 €	36 372,00 €	1,035	37 645,01 €	37 645,01 €
2013	5 333,33 €	64 000,00 €	37 032,00 €	1,014	37 550,44 €	37 550,44 €
2014	5 493,33 €	65 920,00 €	37 548,00 €	1,001	37 585,54 €	37 585,54 €
2015	5 658,13 €	67 897,60 €	38 040,00 €	1,001	38 078,03 €	38 078,03 €
2016	5 827,88 €	69 934,53 €	38 616,00 €	1,000	38 616,00 €	38 616,00 €
2017	6 002,71 €	72 032,56 €	39 228,00 €	1,000	39 228,00 €	39 228,00 €
2018	6 182,80 €	74 193,54 €	39 228,00 €	1,000	39 228,00 €	39 228,00 €
2019	6 368,28 €	76 419,35 €	39 228,00 €	1,000	39 228,00 €	39 228,00 €
2020	6 559,33 €	78 711,93 €	39 228,00 €	1,000	39 228,00 €	39 228,00 €
2021	6 756,11 €	40 536,64 €	39 228,00 €	1,000	19 614,00 €	

Moyenne des 25 revenus annuels plafonnés revalorisés RAM :

34 026,91 €

(1) Revenus bruts proratisés en fonction de la durée d'activité pendant l'année.

(2) Nous avons supposé un plafond constant pour les années futures.

(3) Revenus annuels actualisés par le coefficient de revalorisation et limités au plafond de la Sécurité Sociale revalorisé au 1er avril.

(4) Revenus retenus pour le calcul de la pension : le nombre d'années retenues évolue de 10 à 25 selon la date d'effet de la pension et l'année de naissance de l'assuré.

Nombre de trimestres d'assurance

Monsieur ESSOR

Année	Revenus annuels	Montants de référence (1)	Trimestres	Trimestres assimilés (2)	Trimestres autres régimes	Trimestres tous régimes confondus (3)
1979		344,84 €		3		3
1980	3 963,67 €	394,23 €	4	2		4
1981	9 200,52 €	450,94 €	4			4
1982	10 665,16 €	553,39 €	4			4
1983	12 188,91 €	618,64 €	4			4
1984	13 656,82 €	694,56 €	4			4
1985	14 992,78 €	742,73 €	4			4
1986	16 216,90 €	793,95 €	4			4
1987	17 016,06 €	820,79 €	4			4
1988	17 939,43 €	848,84 €	4			4
1989	18 828,91 €	876,89 €	4			4
1990	19 940,33 €	911,95 €	4			4
1991	21 007,47 €	973,84 €	4			4
1992	22 155,54 €	995,80 €	4			4
1993	23 177,41 €	1 038,48 €	4			4
1994	24 177,73 €	1 061,96 €	4			4
1995	25 118,62 €	1 084,22 €	4			4
1996	26 113,32 €	1 127,51 €	4			4
1997	27 210,46 €	1 155,87 €	4			4
1998	28 148,05 €	1 202,21 €	4			4
1999	28 965,31 €	1 226,30 €	4			4
2000		1 241,54 €			4	4
2001		1 281,18 €			4	4
2002		1 334,00 €			4	4
2003		1 366,00 €			4	4
2004		1 438,00 €			4	4
2005		1 522,00 €			4	4
2006		1 606,00 €			4	4
2007		1 654,00 €			4	4
2008		1 688,00 €			4	4
2009	47 000,00 €	1 742,00 €	4			4
2010	47 044,46 €	1 772,00 €	4			4
2011	47 762,87 €	1 800,00 €	4			4
2012	48 774,72 €	1 844,00 €	4			4
2013	64 000,00 €	1 886,00 €	4			4
2014	65 920,00 €	1 429,50 €	4			4
2015	67 897,60 €	1 441,50 €	4			4
2016	69 934,53 €	1 450,50 €	4			4
2017	72 032,56 €	1 464,00 €	4			4
2018	74 193,54 €	1 464,00 €	4			4
2019	76 419,35 €	1 464,00 €	4			4
2020	78 711,93 €	1 464,00 €	4			4
2021	40 536,64 €	1 464,00 €	2			2
Total			130	5	36	169

(1) Montants de référence (coûts d'acquisition d'un trimestre au régime assimilé à la Sécurité Sociale).

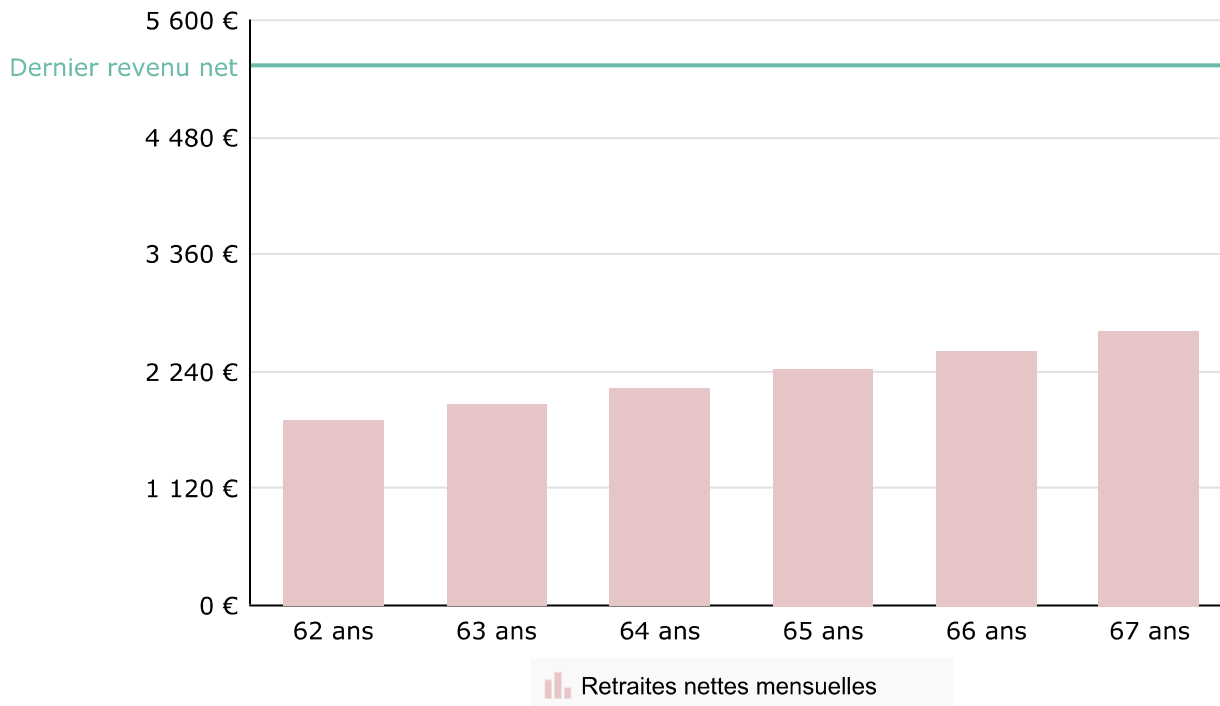
(2) Trimestres validés gratuitement au titre de période de service militaire.

(3) Trimestres tous régimes confondus limités à 4 par an.

Comparatif retraite

Monsieur ESSOR

Selon votre âge de départ en retraite, le montant des pensions et rentes évolue comme l'illustre ce graphique.



Pour expliquer cette évolution, vos pensions et rentes mensuelles sont détaillées dans ce tableau :

Départ en retraite à ...	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Départ en retraite le 01/07 ...	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Trimestres acquis	169	173	177	181	185	189
Retraites nettes (1)	1 760 €	1 906 €	2 073 €	2 247 €	2 427 €	2 615 €
Retraites temporaires nettes	1 695 €	-	2 149 €	2 411 €	2 694 €	2 903 €
Dernier revenu net (2)	5 162 €	5 317 €	5 476 €	5 640 €	5 810 €	5 984 €
Taux de remplacement net (1/2)	34 %	36 %	38 %	40 %	42 %	44 %
Retraites brutes	1 909 €	2 067 €	2 248 €	2 436 €	2 632 €	2 836 €
Régime de base	1 129 €	1 224 €	1 340 €	1 459 €	1 584 €	1 714 €
Régime complémentaire	780 €	843 €	908 €	977 €	1 048 €	1 122 €
Pension de réversion nette (3)	994 €	1 076 €	1 170 €	1 268 €	1 369 €	1 475 €
Taux de réversion global (3/1)	56 %	56 %	56 %	56 %	56 %	56 %